



## Location: logement digne ?

Par **sasa3006**, le **04/09/2016** à **16:02**

Bonjour,

je viens de louer un appartement cependant des "détails" me laissent à penser que le logement n'est pas digne d'être louer et que j'ai peut être des droits. Voici ces éléments:

- manque d'aération haute dans la pièce contenant la chaudière
- aération naturelle basse dans la salle d'eau placée derrière le radiateur
- prises qui ne tiennent pas aux murs
- plusieurs robinetteries fuient...

Sans parler de l'état déplorable du bien qui est à rénover du sol au plafond

Aux vues de ces éléments, j'aimerais quitter l'appartement mais je me demande s'il est possible que le préavis soit raccourci. Pouvez vous m'éclairer ?

Par **HOODIA**, le **05/09/2016** à **16:22**

Bonjour,

"je viens de louer" ....

"sans parler de l'état déplorable du bien qui est à rénover du sol au plafond"  
ect .....

Pourquoi avez vous accepté en signant le bail ?

pour chercher un autre appartement ?

le délai est de un mois après réception de la LR/AR par le bailleur!...

Par **janus2fr**, le **05/09/2016** à **16:23**

[citation]le délai est de un mois après réception de la LR/AR par le bailleur!...[/citation]

Bonjour Hoodia,

Pourquoi un mois ?